

---

Discours de la députation de la section de l'Observatoire (Paris) témoignant sa reconnaissance des principes énoncés dans l'Adresse au Peuple français, lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de la députation de la section de l'Observatoire (Paris) témoignant sa reconnaissance des principes énoncés dans l'Adresse au Peuple français, lors de la séance du 21 vendémiaire an III (12 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIX - Du 18 vendémiaire au 2 brumaire an III (9 au 23 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1995. pp. 84-85;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1995\\_num\\_99\\_1\\_17488\\_t1\\_0084\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1995_num_99_1_17488_t1_0084_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019



## Représentans du peuple,

La section de l'Observatoire vient vous exprimer ses sentimens de reconnoissance et d'admiration.

Votre adresse aux Français lui a fait entrevoir enfin l'aurore de la félicité publique.

Le règne de la justice est le seul qui convient à un peuple vraiment digne de la liberté.

On vit heureux sous l'empire de la loi, tout est deuil lorsque c'est l'arbitraire qui gouverne.

C'est à l'ordre social qu'il appartient de remplir les grandes intentions que vous avez manifestées. Lui seul peut rappeler à la vie le commerce, l'industrie et les arts que l'abominable faction de Robespierre, dirigée par les agens premiers de tous les despotes coalisés, avoit juré d'anéantir.

La France ne sera plus dupe de ces scélérats masqués, qui, pour déshonorer et détruire la révolution, osoient dire hautement que sur vingt-cinq millions de Français, il y avoit à peine trois mille patriotes, et qui n'ont cessé de signaler comme seuls amis de la liberté et de l'égalité les intrigants, les fripons, des dilapidateurs de la fortune publique, les hommes de sang et de carnage.

L'opinion publique, qui les a facilement reconnus au tableau fidèle que vous en avez fait, leur a imprimé sur le front le cachet brûlant de l'ignominie.

Représentans du peuple, n'hésitez point; lancez la foudre sur toute existence qui auroit l'audace de s'élever contre la représentation nationale : enchaînez le crime partout; partout faites respecter et chérir la vertu.

Soyez toujours grands comme les principes sublimes que vous venez de révéler au peuple français. La nation entière s'y ralliera, et vous aurez la satisfaction de voir toutes les communes de la République venir jurer, comme nous, à votre barre, de périr plutôt que de souffrir qu'il y soit jamais porté atteinte.

*Signé des commissaires  
de l'assemblée générale  
et de LUCOTTE,  
président du comité civil.*

b

[Adresse de la section de Brutus à la Convention nationale, le 21 vendémiaire an III] (65)

## Citoyens Législateurs,

La section de Brutus a entendu avec le plus vif enthousiasme votre adresse au Peuple français. Cette section, pénétrée des mêmes principes, renouvelle à la Convention nationale le serment de la liberté, de l'égalité et de maintenir la République une et indivisible.

(65) C 322, pl. 1353, p. 34. *Débats*, n° 751, 349-350; *Bull.*, 21 vend. (suppl. 2).

Conservés, représentans du peuple, cette attitude imposante qui fait pâlir d'effroi la faction coalisée du dehors, en même tems qu'elle comprime les manoeuvres non moins redoutables des factieux de l'intérieur. A vous seuls est confié le gouvernail qui doit conduire dans le port, le vaisseau de l'état. Lancés la foudre nationale sur tous les ambitieux; que tous les ennemis de la République rentrent dans le néant : le crime seul est contre révolutionnaire.

Tandis que nos armées partout victorieuses accomplissent leurs hautes destinées, c'est à nous, soldats placés dans l'intérieur, de déjouer les projets liberticides de la faction des hommes de sang. Le système de terreur a créé des partisans aux conspirateurs, et des ennemis à la chose publique. Aussi avez-vous proscrit ce système destructeur, et le règne de la justice et de la vertu est enfin à l'ordre du jour.

Ne vous désaisissez point de la masse nationale destinée à frapper tous les intrigants, et bientôt, n'en doutés pas, la France offrira à l'Europe étonnée le spectacle touchant d'une nation de frères, à laquelle le crime seul sera étranger.

MAISONCELLE, *président*,  
MALLAPRIS, *secrétaire*.

c

[La section de Marat à la Convention nationale] (66)

## Citoyens – représentans,

La section de Marat vient dans votre sein rendre hommage aux grandes et importantes vérités que vous avez consacrées dans votre adresse au peuple français.

Ces vérités éternelles étoient gravées dans nos coeurs, nous les reconnoissons pour les bases inébranlables de la République; elles forment le caractère de son unité, de son indivisibilité.

Oui, nous reconnoissons qu'aucune autorité, aucune réunion particulière n'est le peuple, qu'aucune ne doit parler ne doit agir en son nom.

Que la Convention nationale, centre d'unité de la République, ne doit pas souffrir que le droit d'éclairer et d'avertir devienne un moyen d'oppression et d'avilissement, tel qu'il s'élève jamais des voix qui parlent plus haut qu'elle.

Que tous les actes du gouvernement doivent porter le caractère de la justice; mais que cette justice ne doit pas être présentée à la France, sortant des cachots toute couverte de sang, comme l'avoient figurée de vils et hypocrites conspirateurs.

Nous reconnoissons pour ennemis du peuple ceux qui redoutent l'action de la justice, et pour ses amis, ces êtres bons et purs, qui fuient les

(66) C 322, pl. 1353, p. 39. *Débats*, n° 751, 331; *Bull.*, 21 vend. (suppl. 2); *J. Mont.*, n° 2; *Mess. Soir*, n° 785.